

OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE #6 :  
GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE  
GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

## Modules de formation eau et assainissement en milieu rural et périurbain francophone



### MODULE #3

La démarche de mise en œuvre d'un service  
d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

# Module #3

## La démarche de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

Cibles ODD 6.1, 6.2, 6.4, 6.b

---

### OBJECTIF

L'objectif du **MODULE 3** est de présenter une démarche générale de mise en œuvre d'un service d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Tout comme le recommande la cible 6.b des Objectifs de développement durable, ce chapitre mettra l'accent sur la gouvernance des services d'eau et d'assainissement, et en particulier la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Ce module présente sommairement les principales étapes de mise en œuvre, depuis la sensibilisation jusqu'au suivi/évaluation, en passant par la mise en place de cadres de concertation et la planification du service d'eau potable et d'assainissement. Il revient sur les enjeux, défis et bonnes pratiques. Une telle démarche est fondamentale afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle pour l'atteinte de l'ODD 6.

### MODULES DE FORMATION EAU ET ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET PÉRIURBAIN FRANCOPHONE

Les modules de formation eau et assainissement de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et de l'Office international de l'eau (OIEau) sont élaborés dans le cadre de l'Initiative-Eau de la Francophonie (I-Eau) et du Projet francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF). Ils ont été rédigés grâce à l'appui financier de la Région Nouvelle-Aquitaine (France) et de l'IFDD.

L'objectif de ce projet est de fournir les informations de base aux acteurs francophones de l'eau et de l'assainissement en milieu rural et périurbain, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Sous forme d'autoformation et d'autoévaluation, ces modules proposent de l'information technique vulgarisée et illustrée, s'adressant autant aux autorités locales, aux ONG, ou à tous les autres acteurs publics et privés engagés dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement.

Ces modules ont été conçus pour être diffusés initialement sur Médiaterre, la plateforme d'information sur le développement durable de l'IFDD, permettant un outil d'apprentissage et un lieu d'échange de bonnes pratiques en matière d'eau et d'assainissement.

Axé sur l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), chaque module traite d'un ou de plusieurs cibles spécifiques de l'ODD 6.

# TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES .....	3
1. ÉTAPE 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DE LA COMMUNAUTE .....	4
<b>1.1 Rappel des caractéristiques principales</b> .....	5
<b>1.2 Bonnes pratiques conseillées/leçons apprises</b> .....	6

# 1. ÉTAPE 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ

---

La mobilisation communautaire vise à accroître l'intérêt de la communauté et à rassembler ses différentes composantes autour des questions liées au développement de son territoire. Elle est déterminante dans le déploiement de toute initiative d'appui au développement et en constitue la première étape, avant même le choix de la technique retenue (réseau traditionnel, forage, captage, branchement privé, etc. Voir module 2). L'étape d'information, sensibilisation et mobilisation de la communauté vise à s'assurer que toutes les parties prenantes comprennent bien les enjeux relatifs à la question de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, comprennent bien les tenants et aboutissants d'un bon système d'adduction d'eau, adhèrent à la proposition technique retenue, participent à la mise en place et à la gestion du service, et acceptent le paiement de l'eau, notamment.

La mobilisation communautaire concerne tous les acteurs locaux ainsi que les partenaires techniques et financiers, y compris les structures étatiques d'appui technique et les ONG qui interviennent dans la collectivité. Elle consiste globalement en l'utilisation de diverses techniques d'animation villageoise (réunion, focus-group, porte-à-porte, etc.) ainsi que des moyens locaux de communication et d'information (crieur-public, message/émission sur les radios communautaires, etc.) afin de sensibiliser les parties locales aux enjeux du développement de la collectivité et, dans le cadre d'un programme ou d'un projet spécifique, de les informer, entre autres, sur les objectifs, les groupes cibles et les modalités de sa mise en œuvre. En ce sens, cette première étape de la démarche de mise en œuvre d'un projet de développement local tel que la mise en place d'un service d'eau potable/assainissement, contribue notamment à :

- renforcer la dynamique et les mécanismes existants en matière d'animation et de mobilisation de la communauté sur des initiatives de développement. Par exemple, existe-t-il un cadre de concertation ? Qui sont les ressortissants et quel est leur influence sur le développement de la collectivité ? Quels sont les groupements de jeunes et de femmes ? Quel est leur avis sur la question de l'eau/assainissement ? Le paiement de l'eau est-il un principe réellement accepté ? Le projet est-il souhaité par le Maire et/ou par la population ? Etc. ;
- recueillir les attentes et les besoins de la communauté en lien avec l'initiative d'appui au développement (programme ou projet). Que désire vraiment la population ? Un château d'eau peut être considéré par la population comme un signe de développement, alors qu'il ne s'agit pas forcément de la technologie la plus appropriée. La population est-elle réellement prête à s'investir dans la mise en place du service ? Si un partenaire financier appuie la mise en place du service, quelle est la perception de ce partenaire par la population ? Etc. ;
- établir les niveaux de référence de l'initiative afin d'apprécier ses effets et impacts au terme de sa mise en œuvre, nécessaire au bon fonctionnement d'un mécanisme de suivi-évaluation. Par exemple, le projet vise à diminuer la récurrence des maladies d'origine hydrique : Quelle est la récurrence actuelle ? Quels sont les moyens d'analyse ? ;
- définir avec les parties prenantes locales comment mettre en place les prochaines étapes de l'initiative d'appui au développement à la base (programme/projet), ainsi que :

- leurs objectifs et les résultats attendus,
- leur contenu,
- les acteurs concernés, leurs rôles et responsabilité,
- le calendrier de mise en œuvre, etc.

L'expérience démontre que le niveau de décentralisation d'un pays peut déterminer l'importance à accorder à cette étape de sensibilisation. De façon générale, plus le niveau de décentralisation est élevé et plus les autorités locales ont une expérience dans la gestion de projets de développement, plus la sensibilisation et la mobilisation seront aisées. À l'inverse, un faible niveau de gouvernance locale nécessitera sans doute de mettre un accent particulier sur l'information et la sensibilisation. Le porteur du projet, s'assurera que toutes les parties prenantes sont représentées. Au besoin, l'appui d'un organisme relais, spécialisé en animation villageoise, peut être bénéfique.

La mise en œuvre du PROFADEL/OIF, de l'**Initiative-Eau de la Francophonie** et, avant eux, des autres programmes de développement local de l'OIF et de ses partenaires ont tous mis en exergue le rôle crucial que joue la mobilisation communautaire dans le processus de déploiement d'une initiative d'appui au développement, en particulier en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement.

Si elle constitue une étape fondamentale dès le début de l'initiative, les expériences de l'OIF ont montré la nécessité de la maintenir tout au long du déroulement du programme ou du projet, et de travailler à ce qu'elle touche toutes les catégories d'acteurs qui interviennent dans le cadre du développement de la collectivité locale. Il s'agit souvent de modifier la culture ou les comportements d'une population, par exemple en matière d'assainissement. Ainsi, l'étape de sensibilisation peut être longue, et se poursuivre tout au long de la mise en œuvre du service d'eau /assainissement, voire pendant plusieurs années.

### 1.1 Rappel des caractéristiques principales

→ Objectifs (pourquoi ?)

- Fédérer les forces vives de la communauté autour de la mise en œuvre des actions de développement local, et en particulier autour d'un programme ou projet
- Informer les parties prenantes locales sur les objectifs, la démarche de mise en œuvre et les résultats attendus d'une initiative de développement
- Recueillir les attentes de la communauté en lien avec les objectifs du programme
- Définir avec les parties prenantes locales, la mise en œuvre des prochaines étapes du programme ou projet

→ Résultats attendus (quoi ?)

REMARQUE: les résultats attendus de cette concertation peuvent être également la définition du besoin réel des populations, parfois éloigné du besoin qui avait été préalablement identifié ; par exemple, on peut ainsi s'apercevoir que ce dont la population a besoin ce n'est pas de nouvelles latrines, mais en fait d'un service de vidange qui fonctionne mieux, ou alors de blocs sanitaires, etc.

- L'intérêt de la communauté à la mise en œuvre des actions de développement local est accrue ;
  - Les populations sont informées et sensibilisées sur le programme ou le projet ; elles sont mobilisées pour sa mise en œuvre ;
  - Toutes les parties prenantes ont le même niveau d'information, et ont pris part au débat.
- Groupes cibles (pour qui ?)
- Population de la localité ciblée
  - Ressortissants de la localité
  - Autorités locales (chefferies traditionnelles, élus locaux, Comités Villageois de Développement ou CVD, autorités religieuses, etc.)
- Responsables (par qui ?)
- Autorités locales
  - Partenaire technique exécutant le programme ou le projet
  - Organisme relais et animateurs locaux (au besoin)
- Partenaires d'appui (avec qui ?)
- Structures techniques déconcentrées en charge de l'appui au développement local ou à la décentralisation
  - Organisations de la société civile
  - Partenaires techniques et financiers actifs dans la localité
- Actions (comment ?)
- Les moyens, techniques et outils de sensibilisation sont nombreux et variés.
  - Réunions et rencontres thématiques (focus group) ; Visites ; Porte-à-porte ; Messages/émissions radiophoniques.
  - PHAST : *Participatory Hygiene and Sanitation Transformation*
  - ATPC Assainissement Total Piloté par la Communauté
  - Assemblées citoyennes
- Thèmes de formation
- Mobilisation communautaire
  - Animation et gestion de réunions villageoises

## 1.2 Bonnes pratiques conseillées/leçons apprises

- Effectuer une typologie aussi complète que possible des acteurs afin d'identifier les parties prenantes du programme ou projet, y compris celles qui, bien que ne résidant pas dans la collectivité locale, exercent une influence, aussi minime soit-elle, sur son développement (Cf. Encadré 2).
- A côté des médias de masse (radios communautaires par exemple), privilégier les outils et les méthodes de communication qui permettent de toucher au plus près les acteurs (porte-à-porte, visites, rencontre villageoise, etc.), leur permettant de dialoguer et d'échanger sur leur compréhension des questions de développement.
- Former un groupe relais – constitué par exemple des membres d'associations actives – capable de continuer la sensibilisation et la mobilisation sur des questions de développement après le retrait du partenaire extérieur. Un soutien technique et financier pourrait, parfois, s'avérer nécessaire au début de leurs activités de sensibilisation.
- Encourager la restitution des informations reçues au cours des séances de sensibilisation. Ces restitutions pourraient se faire au sein des ménages, des groupements ou associations, des communautés religieuses, etc.
- Former des animateurs locaux et des groupements identifiés aux techniques et outils de sensibilisation communautaire. Les bénéficiaires des formations sont les animateurs locaux et les organisations communautaires de base. Le but est de permettre à ces acteurs de poursuivre, avec un appui technique et financier de moindre importance, les sensibilisations et la mobilisation communautaire tout au long du programme ou du projet, et même après le retrait de l'appui extérieur.

## ENCADRÉ 2 :

### L'importance d'une identification complète des parties prenantes et de leur prise en compte dans la mobilisation des acteurs

---

**Agou Nyogbo Agbétiko (TOGO)** – Les activités de sensibilisation réalisées au début de la mise en œuvre du PROFADEL/OIF n'ont pas ciblé directement l'ensemble des ressortissants de la localité. Malheureusement, aucune démarche spécifique n'a initialement été menée à leur endroit afin de les informer, de les sensibiliser sur les objectifs, les résultats attendus, et, surtout sur la démarche de mise en œuvre du Programme, ainsi que ses implications en terme d'autonomisation de la communauté dans la définition et la conduite de ses initiatives de développement. Ils n'ont donc pas été directement mobilisés dès l'entame du Programme. Leur influence a été sous-estimée.

Néanmoins, les ressortissants furent informés de l'existence du Programme par leur famille restée dans la localité, avec les risques de distorsion et de réinterprétation d'information que comportent la transmission de données entre une source secondaire et un destinataire éloigné.

Au cours du déroulement du PROFADEL/OIF, il est apparu que les ressortissants regroupés au sein de diverses associations exerçaient une influence non négligeable – voire déterminante – sur les décisions et les choix opérés par les acteurs locaux directement concernés par le Programme. Les avis "des fils et filles du" village – souvent des cadres dans l'administration publique, opérateurs privés, etc. – étaient régulièrement requis par leurs frères. Ils constituent de fait une intelligentsia à laquelle se réfèrent la communauté, y compris les autorités, les chefs traditionnels et les leaders d'opinions, avant d'adopter ou non une position en lien avec le développement de la localité.

Or, les intérêts des ressortissants, pour des raisons d'ordre économique, politique ou conviction personnelle, peuvent différer de l'intérêt général de la collectivité. Sans cadre de concertation adéquat, et en raison de la multitude des autorités locales (Chef Canton, régent, chefs traditionnels et religieux, comité villageois de développement, groupement de femmes et de jeunes, groupement d'intérêt économique, préfet, etc.), les positions divergentes des ressortissants sont venues perturber le processus de sensibilisation, plutôt que l'enrichir.

Le PROFADEL/OIF n'a pas su valoriser et tirer profit au plus tôt de l'influence de ce groupe d'acteurs «hors-terroir». D'ailleurs, ils constitueront à certains moments, en méconnaissance de cause et par manque d'information fiable, des contraintes pour la mise en œuvre du Programme. La mise en place de l'adduction d'eau et sa bonne gestion ont été sensiblement retardés : il a été nécessaire de revenir à l'étape de sensibilisation, et d'y accorder une importance particulière, même si le projet était déjà bien avancé.